

Évaluer la qualité de la réglementation

Comment évaluer la qualité de la réglementation ?

Quelle est l'importance du soutien politique à la réforme ?

Quel est le rôle des institutions ?

Quels sont les outils pour une meilleure réglementation ?

À quel moment les substituts à la réglementation deviennent-ils utiles ?

Quel est le rôle de l'Analyse sur l'Impact de la Réglementation (AIR) ?

Comment alléger la bureaucratie en faveur des entreprises et de la société ?

Quelles seront les prochaines étapes ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

L'Observateur^{ocde}

Introduction

Les règles sont essentielles à la croissance économique, au bien-être social et à la protection de l'environnement. Toutefois, elles peuvent représenter un coût, tant du point de vue économique que social. Par exemple, pour garantir une bonne utilisation des deniers publics, le gouvernement peut restreindre le versement des allocations de logement aux foyers dans le besoin – mais que se passe-t-il si le système conçu pour définir les critères d'attribution de ces allocations se révèle plus coûteux que leur octroi généralisé ou a pour effet secondaire de réduire l'offre de logements ? Quelle entreprise sera prête à investir et à se développer dans une région ou dans un pays si les formalités administratives que cela suppose englobent ses six premiers mois de bénéfices ?

La solution ne consiste pas à abandonner toute règle mais plutôt à mettre en place un dispositif de réglementation plus efficace et plus économique. Les systèmes de gestion de la réglementation peuvent aider les pouvoirs publics à élaborer de nouvelles réglementations plus efficaces et à améliorer les réglementations existantes. L'amélioration de la gestion de la réglementation et de la réforme réglementaire constitue en effet l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir le développement économique, l'investissement et les échanges, dans le cadre d'un processus permanent.

Grâce à plusieurs enquêtes, l'OCDE a mis au point des indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation, afin d'analyser les pratiques de ses pays membres en matière de réglementation. Ces indicateurs permettent d'identifier les stratégies les plus efficaces et d'élaborer un cadre pour garantir la qualité des réglementations nationales. Ils fournissent un aperçu précis des tendances de la réforme réglementaire au cours des dernières années et peuvent aider les pouvoirs publics à élaborer et adapter leurs dispositifs de réglementation de manière à les rendre plus efficaces et moins onéreux.

La réglementation doit s'inscrire dans un cadre performant, qui s'efforce d'éliminer toutes les règles incompatibles ou similaires. La rationalisation des systèmes réglementaires est une tâche complexe et de grande ampleur, qui peut prendre diverses formes : simplification des formalités administratives pour les entreprises, formulation des politiques publiques davantage fondées sur des faits, mesures propres à favoriser le fonctionnement des marchés et sensibilisation de l'opinion publique à la législation. Les pouvoirs publics ont beaucoup à apprendre des échecs et des réussites rencontrés dans les autres pays de l'OCDE. Cette Synthèse propose un tour d'horizon de certains résultats clés, assortis d'exemples. ■

Comment évaluer la qualité de la réglementation ?

La qualité du système réglementaire d'un pays dépend, dans une large mesure, des modalités d'élaboration de la réglementation. Le principal souci des pouvoirs publics est que leurs réglementations soient suffisamment performantes pour favoriser la croissance économique, le bien-être social et la protection de l'environnement.

L'OCDE a publié pour la première fois ses Recommandations pour la Réforme de la Réglementation en 1997. Ces principes ont été actualisés à partir des enseignements tirés depuis cette date, notamment grâce à l'examen des pratiques de plus de 23 pays membres de l'Organisation en matière de gestion de la réglementation, afin de soutenir les pouvoirs publics dans leurs efforts visant à simplifier les formalités administratives tout en mettant en place des conditions de marché conformes à l'intérêt général.

Les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation comprennent des informations détaillées sur les pratiques nationales en ce qui concerne l'application des *Principes directeurs pour la qualité et la performance de la réglementation* adoptés par l'OCDE en 2005 :

1. Adopter au niveau politique de vastes programmes de réforme de la réglementation comportant des objectifs clairs et prévoyant des cadres précis pour leur mise en œuvre.
2. Procéder systématiquement à une analyse d'impact et à un réexamen des réglementations pour vérifier si, dans un environnement économique et social complexe en constante mutation, elles répondent toujours avec efficacité et efficacie aux objectifs qui leur sont assignés.
3. Veiller à ce que les réglementations, les institutions réglementaires chargées de leur mise en œuvre et les procédures réglementaires soient transparentes et non discriminatoires.
4. Réexaminer, et renforcer le cas échéant, la portée, l'efficacité et la mise en œuvre de la politique de la concurrence.
5. Concevoir les réglementations économiques dans tous les secteurs de façon qu'elles favorisent la concurrence et l'efficacité, et les éliminer sauf s'il apparaît clairement qu'elles sont le meilleur moyen de répondre aux intérêts généraux de la collectivité.
6. Supprimer les obstacles réglementaires inutiles aux échanges et à l'investissement en poursuivant la libéralisation et prendre davantage en compte et mieux intégrer l'ouverture des marchés dans l'ensemble du processus réglementaire, de façon à renforcer l'efficacité économique et la compétitivité.
7. Recenser les liens importants avec d'autres objectifs de l'action gouvernementale et élaborer des politiques qui permettent de réaliser ces objectifs en favorisant la réforme.

Toutefois, les principes ne sont réellement efficaces que s'ils sont appliqués dans la pratique. Les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation dans les pays de l'OCDE permettent de déterminer si les systèmes réglementaires nationaux respectent les normes qualitatives inhérentes aux meilleures pratiques. Ces indicateurs ne fournissent pas d'informations spécifiques sur l'efficacité de chaque réglementation, mais ils contribuent à l'analyse des systèmes de gestion de la réglementation dans leur globalité, en vue d'identifier les facteurs de succès et les domaines prioritaires de la réforme.

L'évaluation directe de la qualité d'une réglementation donnée au niveau national est une tâche difficile, qui nécessite une analyse approfondie. Par ailleurs, l'examen de la qualité de l'ensemble du dispositif réglementaire et l'analyse comparative entre différents pays sont des exercices encore plus délicats. C'est pourquoi les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation se concentrent sur les pratiques de gestion de la réglementation, à savoir sur les modalités de préparation des nouvelles réglementations et de révision des

règlements existants. Le cadre d'analyse utilisé par l'OCDE pour ces systèmes cible les politiques, instruments et institutions qui composent le système de gestion de la réglementation. En évaluant les pratiques nationales, ces indicateurs mesurent l'interaction de ces trois composantes sur une période donnée, de manière à faire le point sur la qualité du système. ■

Quelle est l'importance du soutien politique à la réforme ?

La réussite de la réforme et des stratégies de gestion de la réglementation nécessite un soutien politique. Tous les pays ayant instauré un programme de réforme de la réglementation à grande échelle ont jugé nécessaire de formuler une déclaration de politique générale claire sur la réforme aux plus hauts niveaux de l'administration, à la fois pour communiquer les raisons justifiant la réforme et pour obtenir le soutien nécessaire. La politique de la réglementation doit être axée sur les deux dimensions de l'activité réglementaire : l'évaluation des projets de loi afin de garantir la qualité du « flux » de nouvelles réglementations et la réforme du « stock » des réglementations existantes.

S'il existe différentes approches en fonction des environnements constitutionnels, administratifs et politiques, les principales composantes de la gestion de la réglementation sont sensiblement toujours les mêmes. Toute politique efficace de réglementation se compose de trois éléments de base qui se renforcent mutuellement : elle doit être adoptée par les plus hautes instances politiques, elle doit contenir des critères de qualité précis et mesurables et elle doit garantir la continuité de la gestion de la réglementation. Dans la plupart des pays, l'intérêt porté par les politiques à la réforme du cadre réglementaire varie selon les périodes. Toutefois, le champ d'application des politiques a été progressivement étendu. Généralement, les programmes de politique de réglementation s'orientent en premier lieu sur un ou plusieurs objectifs de réforme, avant d'étendre ensuite leur portée au fur et à mesure que l'expérience s'accumule et que les pouvoirs publics se préoccupent du coût économique induit par l'absence de réforme. Pour de nombreux pays ayant de solides antécédents en matière de réforme, l'objectif le plus général, à savoir celui d'améliorer la situation sociale, tend à s'imposer comme base de la réforme. Il n'est donc pas surprenant que les pays ayant adopté des politiques explicites en matière de réglementation enregistrent des progrès plus rapides que leurs homologues ayant privilégié des objectifs politiques plus flous.

En 2005, 26 des 30 pays membres de l'OCDE avaient adopté une politique explicite en faveur de la réforme des réglementations. Au total, 21 pays avaient publié des déclarations d'orientation énonçant des principes explicites en faveur d'une bonne réglementation, tandis que 19 pays avaient institué une responsabilité pour la réforme au niveau ministériel. Le fait que la politique de réglementation demeure une compétence diffuse dans nombre de pays témoigne des progrès qui restent à accomplir dans ce domaine. ■

Quel est le rôle des institutions ?

Les capacités institutionnelles constituent un autre élément clé de l'amélioration de la qualité des réglementations nouvelles et existantes. La réussite de l'élaboration et du déploiement d'instruments de réglementation dépend en effet de la capacité des institutions à garantir la cohérence et une démarche systématique à l'échelle de l'administration à l'égard de la qualité de la réglementation. Cette responsabilité incombe à diverses institutions, parmi lesquelles des organismes de supervision de la réglementation, souvent implantés au sein du gouvernement et ayant pour mission de contrôler la qualité des projets de réglementations et d'élaborer des outils de simplification des formalités administratives. Des autorités de réglementation indépendantes ont également contribué à améliorer la prise de décision en matière de réglementation dans certains secteurs.

Signe concret de l'intégration de la réforme de la réglementation au sein des systèmes de gestion de l'administration, de nombreux pays de l'OCDE ont créé ou renforcé leurs organismes de supervision de la réglementation ces dernières années. Alors qu'en 1998 seuls 18 pays avaient créé un organisme spécifiquement

dédié à la promotion de la politique de la réglementation, en 2005, 24 pays avaient instauré un organisme de ce type, généralement chargé également d'analyser l'impact de la réglementation. La majorité des pays concernés ont implanté leur organisme de supervision au centre du gouvernement, en encourageant la coordination interministérielle.

Outre les organismes responsables de la gestion de la réforme des réglementations, en 2005, près d'un tiers des pays membres de l'OCDE avaient mis en place des organes consultatifs, intégrés à l'administration ou indépendants, ayant pour mandat d'examiner de vastes domaines de la réglementation. Ce type d'organisme présente l'avantage d'apporter un point de vue extérieur, ainsi qu'une parfaite connaissance de la politique de la réglementation. Il peut en outre soutenir le processus de réforme en organisant des activités de sensibilisation et des auditions publiques. ■

Quels sont les outils pour une meilleure réglementation ?

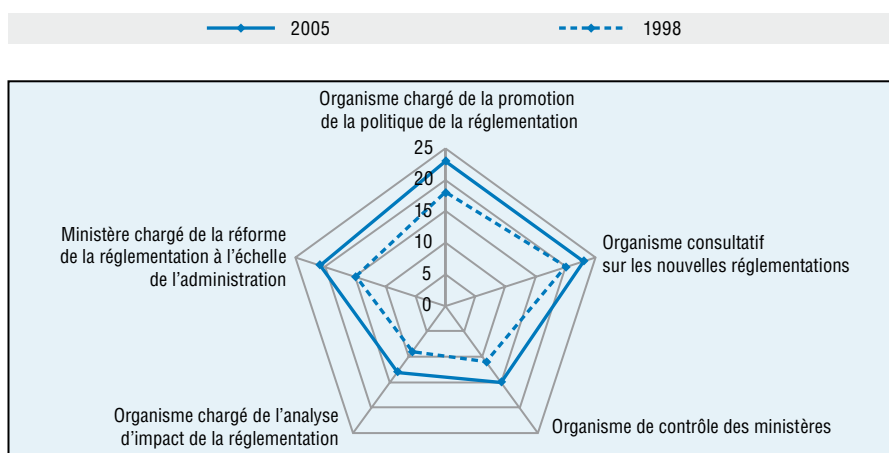
Pour garantir une assurance qualité systématique, il convient d'utiliser divers outils de manière cohérente et complémentaire. Les outils indispensables à l'amélioration des prises de décision relatives à la réglementation sont les suivants : analyse d'impact de la réglementation, consultation publique, étude des substituts à la réglementation et diminution des charges administratives. Les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation évaluent les pratiques adoptées au niveau national pour la mise en œuvre de ces outils.

La consultation des entreprises et de l'opinion publique est essentielle à l'amélioration de la qualité des réglementations. Les projets qui font l'objet d'une consultation publique tendent à être plus efficaces et moins exposés au risque d'un échec de la réglementation. La transparence favorise également la confiance et le respect des réglementations existantes. La procédure de consultation joue également un rôle clé dans l'évaluation de l'impact potentiel d'une réglementation. Il est donc impératif que ces procédures soient intégrées à chaque étape clé du processus d'élaboration des réglementations, et que les résultats de ces consultations soient utilisés pour façonner la réglementation finale.

Pour garantir l'efficacité de la procédure de consultation, les informations relatives aux projets de loi doivent être diffusées aux groupes concernés et les délais nécessaires doivent être accordés pour que l'opinion publique puisse réagir. Il n'existe pas de règle établie quant aux modalités ou aux délais de la consultation. Un allongement des délais doit être envisagé pour les projets de loi complexes et les méthodes de consultation doivent identifier et cibler les groupes concernés afin de garantir l'efficacité de la procédure.

Les indicateurs révèlent que la procédure de consultation sur les projets de réglementation est systématiquement mise en œuvre au sein des pays de l'OCDE.

Figure 1.
PROMOTION DE LA POLITIQUE DE LA RÉGLEMENTATION DANS LES PAYS DE L'OCDE – TENDANCES
Nombre de pays



Toutefois, les méthodes utilisées ont changé depuis 1998, probablement sous l'effet des nouvelles méthodes de consultation des parties prenantes plus efficaces élaborées par les pouvoirs publics. Il existe en effet des écarts considérables entre les pays concernant le nombre de jours accordés pour la procédure de consultation sur les nouveaux projets de loi. Plus la période est longue, plus les parties prenantes ont le temps de faire part de leurs commentaires. Toutefois, les bénéfices tirés de cette procédure diminuent au fur et à mesure que cette dernière s'allonge. En règle générale, une période de consultation minimum de quatre-vingt dix jours des parties prenantes extérieures à l'administration semble présenter le plus d'avantages. Il est évident qu'il n'existe pas de durée idéale pour toutes les propositions et qu'une approche au cas par cas s'impose fréquemment.

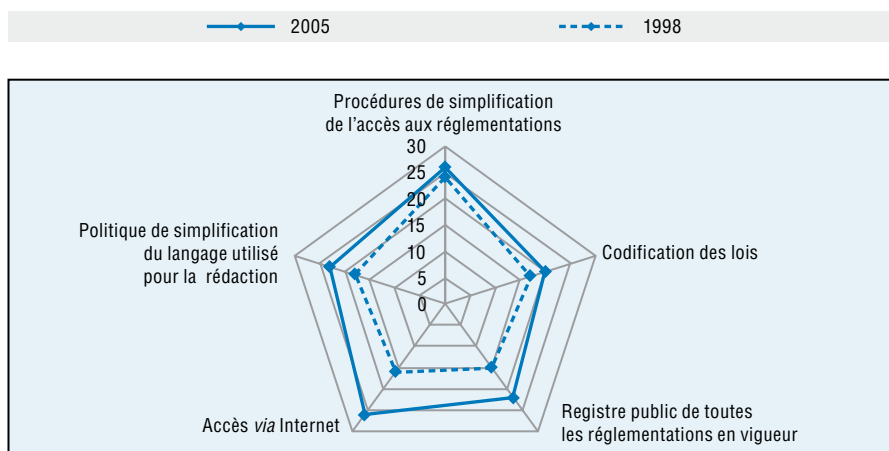
La communication et la diffusion d'informations aux personnes affectées par la réglementation font partie intégrante de la garantie de l'équité et du respect de la réglementation. L'utilisation, par les pays de l'OCDE, de processus transparents dans ce domaine s'est répandue entre 1998 et 2005, la réforme la plus profonde consistant à rendre toutes les lois accessibles sur Internet. Cette pratique est utilisée par tous les pays qui ont déclaré avoir mis en place des procédures visant à garantir la transparence en matière de réglementation. Il est essentiel de s'assurer que les lois sont simples et faciles à comprendre pour qu'elles soient appliquées. En 2005, plus de deux tiers des pays de l'OCDE s'étaient engagés à veiller à ce que les lois soient rédigées dans un langage simple et à fournir des lignes directrices pour leur rédaction. ■

À quel moment les substituts à la réglementation deviennent-ils utiles ?

Parfois, les pouvoirs publics peuvent être contraints d'envisager d'autres approches afin d'éviter la mise en œuvre de nouvelles réglementations coûteuses, d'autres moyens d'action pouvant se révéler plus efficaces pour atteindre les objectifs visés. Le recours à différents instruments est davantage fonction des coutumes et de la culture institutionnelle plutôt que d'une analyse rationnelle de la capacité des différents outils à résoudre les problèmes détectés. Les méthodes novatrices de formulation de l'action gouvernementale tendent généralement à associer les stratégies traditionnelles à d'autres instruments plutôt qu'à remplacer totalement les réglementations existantes. Une évaluation systématique des moyens d'action comporte donc d'importants avantages. Les substituts à la réglementation présentent les caractéristiques suivantes :

- réglementation plus flexible et moins prescriptive, à l'image de la réglementation fondée sur les performances ;
- réglementation collective et autoréglementation, avec participation des acteurs du secteur ou des entités réglementées ;

Figure 2.
COMMUNICATION
RELATIVE AUX
RÉGLEMENTATIONS –
TENDANCES RÉCENTES AU
SEIN DES PAYS DE L'OCDE
Nombre de pays



- outils incitatifs ou fondés sur le marché (impôts et subventions, permis négociables et autres stratégies fondées sur le marché, qui concernent le plus souvent le secteur de l'environnement) ; et
- priorité à l'information, sur la base de programmes de sensibilisation.

Selon les indicateurs, si l'étude des substituts à la réglementation progresse rapidement, ces derniers demeurent peu utilisés. En 2005, 18 pays prévoyaient une évaluation systématique des substituts à la réglementation, tandis que 8 pays membres et l'Union européenne n'imposaient cette évaluation que dans certains cas. Enfin, 4 pays indiquaient ne pas avoir instauré une telle obligation. Toujours en 2005, seule la moitié des pays de l'OCDE avaient élaboré des lignes directrices pour l'évaluation de ces substituts. ■

Quel est le rôle de l'Analyse sur l'Impact de la Réglementation (AIR) ?

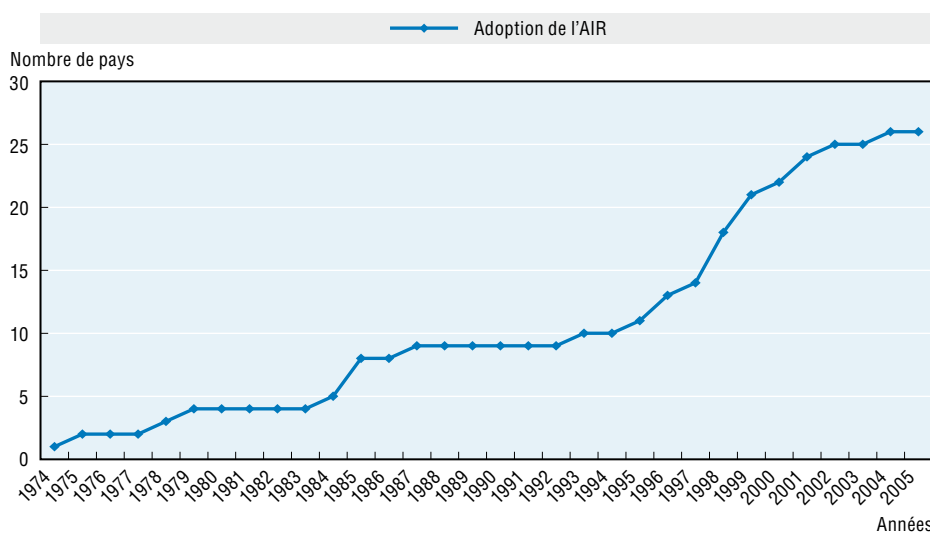
L'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR) est un outil qui permet d'évaluer les conséquences positives et négatives des réglementations. S'appuyant sur des faits, cette analyse est précédée d'une consultation des parties affectées et de l'examen des impacts sur le plan économique, social et environnemental. L'AIR apporte un soutien aux pouvoirs publics dans leurs efforts pour s'assurer que la réglementation demeure efficace en dépit de l'évolution de l'environnement. Si deux ou trois pays seulement avaient recours à l'AIR en 1980, plus de la moitié des pays membres de l'OCDE avaient mis en place des programmes d'AIR en 1996. Fin 2000, 14 pays membres sur 28 avaient adopté des programmes d'AIR universels. Selon la dernière enquête de l'OCDE sur les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation, en 2005, tous les pays membres procédaient systématiquement à une AIR sous une forme ou sous une autre avant l'adoption définitive et la mise en œuvre de leurs nouvelles réglementations. Si l'analyse d'impact de la réglementation était auparavant principalement réservée aux réglementations de niveau inférieur, elle est désormais de plus en plus appliquée à la législation de base. ■

Comment alléger la bureaucratie en faveur des entreprises et de la société ?

Pour les entreprises, les formalités administratives et la collecte des informations exigées par la réglementation représentent un coût. Parfois, le nombre des formalités nécessaires à la création d'une activité ou à l'expédition de marchandises peut décourager les entreprises et les inciter à étudier les avantages offerts par d'autres régions ou pays. La simplification des formalités administratives est donc essentielle à l'allègement du poids de la réglementation et à l'amélioration de sa qualité. Les efforts entrepris dans ce domaine visent à éliminer les paperasseries inutiles, à réduire les délais et à rationaliser les

Figure 3.

ADOPTION DE L'ANALYSE D'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION PAR LES PAYS DE L'OCDE : TENDANCES



procédures de demande et d'agrément. Les programmes de simplification des formalités contribuent à diminuer les coûts de respect de la réglementation à l'échelle de l'administration, ce qui permet ainsi d'éliminer les obstacles à l'innovation et aux gains de productivité tout en stimulant l'esprit d'entreprise et l'activité des entreprises. Ces mesures ne soutiennent pas seulement les entreprises, elles simplifient les interactions entre l'administration et les citoyens.

En 2005, 25 pays avaient mis en place un programme spécifiquement conçu pour alléger les charges administratives, contre 20 en 1998. L'évaluation des résultats tient désormais une place essentielle dans les efforts menés pour simplifier les formalités administratives et un nombre croissant de pays utilisent aujourd'hui le modèle de coût standard. Adopté dans un premier temps par les Pays-Bas, ce modèle s'appuie sur une méthode comptable qui rencontre un franc succès en Europe et à l'échelle mondiale. Il permet de calculer, pour une entreprise, le coût représenté par le respect des procédures administratives officielles et par la collecte des informations exigées par l'administration. Un coût global peut ensuite être calculé en termes nominaux à l'échelle d'un secteur économique. Ces chiffres offrent un aperçu du coût purement administratif de la réglementation. Ils sont également utilisés comme point de départ pour définir un objectif chiffré dans le cadre de la simplification des formalités administratives. Les charges liées à la réglementation sont diminuées grâce à la rationalisation et à la suppression des obligations relatives à la fourniture d'informations, à l'utilisation des TIC et à l'enregistrement et à la transmission des données par voie électronique. ■

Quelles seront les prochaines étapes ?

Il est particulièrement délicat d'évaluer les avantages de l'application, par les institutions nationales, des systèmes de gestion de la réglementation sur la base de données empiriques et d'analyses statistiques. Les liens entre les résultats obtenus dans un pays, sous la forme de gains de productivité et d'augmentation des créations d'entreprises, et les moyens d'action, outils et institutions réglementaires utilisés pour atteindre ces objectifs sont en effet indirects. La collecte des informations issues des enquêtes peut donc à ce titre s'avérer un complément utile à une stratégie d'analyse qualitative, tout en fournissant des données agrégées précieuses sur les pratiques les plus couramment utilisées. Les informations sur ces pratiques pourraient d'ailleurs nécessiter des travaux plus approfondis au niveau national ou des analyses statistiques et économétriques plus pointues. En tant que point de départ, les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation se révèlent particulièrement précieux pour évaluer l'impact et les interactions entre les outils, institutions et moyens d'actions destinés à garantir la qualité de la réglementation. Parallèlement à l'augmentation du volume de données collectées, il conviendra d'aider les pouvoirs publics à évaluer les performances et la conception des programmes de réforme de la réglementation, ainsi que la contribution de ces programmes à l'amélioration de la prospérité. Les futures analyses devraient apporter plus de lumière sur l'efficacité des nouveaux outils, tels que les méthodes d'évaluation du risque et les modèles de réduction des coûts du respect de la réglementation.

Les enquêtes montrent qu'il existe un consensus croissant au sein des pays de l'OCDE sur les meilleures pratiques dans le domaine de la réglementation, notamment en relation avec les travaux de l'Organisation. La question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir si des outils de contrôle de la qualité de la réglementation sont nécessaires mais d'identifier les instruments les plus efficaces et de réfléchir aux moyens de les définir, de les mettre en œuvre et de les évaluer. ■

Pour plus d'informations

Pour obtenir de plus amples informations sur les travaux de l'OCDE concernant les indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation, veuillez contacter : Gregory Bounds, administrateur, Division de la politique de la réglementation, tél. : +33 1 24 84 43, courriel : gregory.bounds@oecd.org ou Stéphane Jacobzone, administrateur principal, Division de la politique de la réglementation, tél. : +33 1 24 85 56, courriel : stephane.jacobzone@oecd.org.



Références

OCDE (2007), **Cutting Red Tape: Comparing Administrative Burdens across Countries**, ISBN 978-92-64-00821-2, € 50, 177 pages.

Des informations complémentaires sur les composantes des indicateurs des systèmes de gestion de la réglementation dans les pays de l'OCDE sont disponibles dans le rapport d'analyse des résultats de l'enquête. Ces résultats ont été commentés dans les deux documents de travail suivants :

OCDE (2007), Stéphane Jacobzone, Chang-Won Choi et Claire Miguet, « **Indicators of Regulatory Management Systems** », Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique, n° 4, Paris.

OCDE (2007), Stéphane Jacobzone, Gregory Bounds, Chang-Won Choi et Claire Miguet, « **Regulatory Management Systems across OCDE countries: Indicators of Recent Achievements and Challenges** » Paris, Documents de travail de l'OCDE sur la gouvernance publique, n° 9, Paris.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.oecd.org/regreform.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail : berlin.centre@oecd.org
Internet : www.oecd.org/berlin

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail : mexico.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.